

Celyad Oncology annonce l'arrêt de son programme d'American Depositary Receipt

Mont-Saint-Guibert, Belgique, 25 septembre 2023, 22h01 CET – information réglementée - Celyad Oncology SA (Euronext: CYAD) (« Celyad Oncology » ou la « Société ») annonce en ce jour que Citibank, N.A., en tant que dépositaire (« Citibank »), va émettre l'avis de résiliation de son programme American Depositary Receipt (« Programme ADR ») des American Depositary Shares représentant des actions ordinaires (« ADSs ») pour les détenteurs d'ADSs conformément aux dispositions de la convention de dépôt. Le Programme ADR et la convention de dépôt prendront fin le 26 octobre 2023 (la « Date de résiliation »).

Avant la résiliation de la convention de dépôt, les détenteurs d'ADSs ont le droit de remettre leurs ADSs à Citibank pour leur annulation conformément aux termes de la convention de dépôt, et recevoir les actions ordinaires sous-jacentes de la Société. Les détenteurs d'ADSs doivent contacter Citibank ou, dans la mesure où les détenteurs détiennent des ADSs par l'intermédiaire d'une banque, d'un courtier ou d'un autre prête-nom, ces détenteurs doivent contacter cette banque, ce courtier ou ce prête-nom pour toute question concernant les ADSs.

À propos de Celyad Oncology

Celyad Oncology est une société de biotechnologie axée sur les technologies innovantes pour les thérapies à base de lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique (CAR-T). La Société se concentre sur les opportunités d'exploiter pleinement le véritable potentiel de ses plateformes technologiques exclusives et de sa propriété intellectuelle, et de soutenir le développement de candidats CAR-T de nouvelle génération dans les tumeurs solides et les hémopathies malignes. Celyad Oncology est basé à Mont-Saint-Guibert, Belgique et New York, NY. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.celyad.com.

Déclarations prospectives de Celyad Oncology

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives, au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières, y compris la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et ses amendements, dont notamment des déclarations concernant les croyances et les attentes concernant la stratégie d'entreprise mise à jour de la Société, ainsi que les bénéfices potentiels associés, les transactions et associations, déclarations concernant la valeur potentielle de la propriété intellectuelle de la Société, et déclarations concernant l'arrêt du Programme ADR et de la convention de dépôt. Les mots « sera », « croit », « potentiel », « continue », « cible », « prévoit », « devrait » et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives, bien que toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces mots d'identification. Toutes les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué sont basées sur les attentes et les convictions actuelles de la direction et sont soumises à un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et de facteurs importants qui pourraient entraîner les événements réels, les résultats, la situation financière, la performance ou les réalisations de Celyad Oncology à différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques liés à l'incertitude significative quant à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation; la capacité de la Société à réaliser les avantages attendus de sa stratégie d'entreprise mise à jour; la capacité de la Société à développer ses actifs de propriété intellectuelle et à conclure des partenariats avec des tiers; la capacité de la Société à faire respecter ses brevets et autres droits intellectuels; la possibilité que la Société puisse enfreindre les brevets

ou droits de propriété intellectuelle d'autrui et soit tenue de se défendre contre des poursuites en matière de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle; la possibilité que la Société ne puisse pas se défendre avec succès contre des réclamations pour contrefaçon de brevet ou d'autres poursuites en matière de droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des demandes substantielles de dommages-intérêts contre la Société; la possibilité que la Société soit impliquée dans des poursuites pour protéger ou faire respecter ses brevets, ce qui pourrait être coûteux, long et infructueux; la capacité de la Société à protéger ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier; la possibilité que les brevets détenus par la Société soient jugés invalides ou inapplicables; et d'autres risques identifiés dans les dépôts et rapports de Celyad Oncology auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris dans le dernier rapport annuel du formulaire 20-F déposé auprès de la SEC et dans les documents et rapports ultérieurs de Celyad Oncology. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à compter de la date de publication de ce présent document et les résultats réels de Celyad Oncology peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Celyad Oncology décline expressément toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives dans ce document afin de refléter tout changement dans ses attentes à cet égard ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels une telle déclaration est basée, sauf si la loi ou la réglementation l'exige.

Contacts à Celyad Oncology:

Relation aux investisseurs:
David Georges
VP Finance and Administration
investors@celyad.com

Relation aux médias:
Caroline Lonez
R&D Communications and Business Development
communications@celyad.com



Source: Celyad Oncology SA